

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/10/2022

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13
--

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VIRTON Audrey, VANNIER Maëva, MM : GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, THIBAULT Michel.

Absent : Mr ROUSSEAU Thomas  
Excusé ayant donné procuration : M. MOREIRA José à Mme VIRTON Audrey  
Excusé(s) : M. BIGOT Adrien  
Secrétaire de séance : Mr THIBAULT Michel

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1-CCTOVAL** : le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT sur le transfert de charges lié au centre social intercommunal (à l'unanimité)

**2-Branchement provisoire EDF** : le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à émettre un titre au Comité des fêtes de SOUVIGNÉ d'un montant de 228,44 € correspondant au remboursement des frais du branchement EDF réalisé pour sa manifestation du 23 juillet 2022. (unanimité)

Arrivée de Mme VANNIER après le vote de la deuxième délibération

**3-Décision modificative** : afin de prévoir les crédits relatifs aux produits des cessions occasionnées par le vol de la remorque, il effectue les écritures suivantes : (11 pour et 2 abstentions)

<u>Recettes d'investissement</u> :	024 Produits des cessions :	+ 1 200 €
<u>Dépenses d'investissement</u> :	21312-280 Bâtiments scolaires :	+ 600 €
	2113-281 Terrain aménagé :	+ 600 €

Questions diverses : Monsieur le maire informe le conseil :

- que l'appel d'offres concernant l'accessibilité des bâtiments communaux va démarrer prochainement.
- que les travaux pour l'aménagement d'un square ont débuté et que la salle associative jouxtant la salle des fêtes servira de pièce de vie aux entreprises durant le chantier.
- que la commune a été démarchée pour des locations de décorations de Noël. Après débat, le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition
- qu'une proposition d'implantation d'un projet photovoltaïque a été demandée par l'entreprise NEOEN sur les parcelles de prairies des landes communales. Monsieur le maire propose au conseil municipal d'étudier le dossier.
- que les horaires d'éclairage public ont été modifiés par mesure de sobriété énergétique (allumage le matin à 6h45, extinction le soir à 21 h 00) sauf sur la D959 6h00/23h30.

Mr LEON fait part au conseil d'une augmentation de 0.02 € sur la cotisation 2023 des cavités 37.

Mme DRANCOURT précise qu'il faut acheter 2 tables simples pour remplacer une table double à l'école.

Le maire,  
Chrystophe AUBERT.